



Synthèse du forum 1

« Le CCAS/CIAS, animateur des démarches de coordination des interventions en direction des plus fragiles »

Présidence :

Véronique Fayet, adjointe au Maire de Bordeaux, Vice-Présidente de l'UNCCAS

Intervenants :

- François Fondard, président de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)
- Claude Girard, vice-président du conseil général du Doubs en charge des solidarités (chargé du RSA)
- Marie-Noëlle Schoeller, présidente de l'Union départementale des CCAS du Doubs

Problématique :

Devant la multiplicité des intervenants et des dispositifs légaux et facultatifs, les démarches de coordination sont devenues une valeur ajoutée autant qu'une exigence. Souvent à l'origine de projets fédérateurs sur le terrain, les CCAS/CIAS n'en restent pas moins fréquemment oubliés lors de la mise en place de dispositifs de coordination institutionnelle (maisons des personnes handicapées par exemple). Comment résoudre cette contradiction et améliorer ces complémentarités nécessaires ?

Synthèse des présentations et échanges :

- ✓ Rôle primordial du CCAS en tant qu'animateur et coordinateur des institutions et des réseaux associatifs. Le CCAS a d'autant plus de poids qu'il s'appuie sur un réseau associatif au sein d'une coordination forte. N'oublions pas que le CCAS, au travers de son conseil d'administration paritaire, est un lieu de gouvernance partagée.
- ✓ Pour que les CCAS ne soient pas oubliés dans les processus de coordination, il faut :
 - Une histoire ancienne de coopération/partenariat
 - Savoir se remettre en cause, c'est à dire prendre toute sa place rien que sa place en sachant innover (Faire « avec » et non « à la place de », notamment avec le secteur associatif)
 - Pour les CCAS, savoir se faire connaître et reconnaître des décideurs : « les CCAS auront la place qu'ils prendront »
 - Inscrire la légitimité des CCAS dans la transversalité des compétences municipales
 - Reconnaître le rôle du CG en tant que chef de file de l'action sociale, ne pas faire de concurrence mais de la complémentarité

- ✓ Plus-value d'une coordination sous forme de plateforme, voire de guichet unique :
 - Accueil unique, mutualisation des moyens, observation sociale partagée
 - Une équipe interinstitutionnelle sur un dispositif unique (ce qui permet par ailleurs des transferts de compétence réciproques entre professionnels)
 - Une appropriation collective et partenariale du dispositif grâce à des temps de débriefings journaliers (clé d'une coopération réussie) et la fixation de bons indicateurs pour évaluer les actions objectivement
 - Les référents de la plateforme sont des relais vers les professionnels de leurs institutions d'origine

Exemples de coordination :

. A Rennes, le CCAS a la délégation RMI de la part du CG depuis 1988, il a donc logiquement récupéré l'ensemble de la délégation RSA depuis le 1^{er} juin 2008. Il travaille avec différents acteurs (CAF, centres sociaux, MSA ...) au sein d'une plateforme d'accueil des demandeurs de RSA. L'intérêt de cette structure est d'y associer des agents de différents organismes avec des compétences variées et donc complémentaires, et ce dans l'intérêt des demandeurs de RSA.

. A Dijon, la Maison de la Solidarité, portée par le CCAS, associe plusieurs partenaires (Cresus, Mission Locale, PIMMS, CG, CAF/CPAM, Secours Catholique ...) qui assurent des permanences. Elle propose des actions collectives autour de la santé, ; de l'accompagnement budgétaire (Cresus) ... Cette maison de la solidarité permet aux différents partenaires de mieux se connaître et de travailler ensemble mais aussi d'apporter une réponse personnalisée, adaptée et de proximité aux usagers via un accueil unique.

✓ Les CCAS doivent s'organiser : dans le Doubs, c'est la coopération engagée avec le Conseil Général qui a abouti à la création de l'UDCCAS.

✓ Au-delà de la coopération, quelles clés de réussite pour le partenariat (coopération formalisée) :

- Le partenariat est un investissement pour l'avenir (coût humain, matériel ...).
- Un partenariat gagnant-gagnant passe par une contrepartie financière (une rémunération qui permet de reconnaître le savoir faire).
- Importance de la communication partenariale : s'informer et former les partenaires sur les dispositifs.